

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 04 mars 2026

DEL_20260304_04

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29**23****26**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Budget Principal**Budget Primitif****Exercice 2026****Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE –
Jean-Louis LELIEVRE - Laurence FREMINET - Gilles BRIAND – Hervé MORICE – Myriam LEROUX - Sébastien WAIRY - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM –Benoit PICHARD - Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS (arrivée à 18h41) – Magalie MACE – Marjorie GARCIA - Thierno DIALLO - David PELON - Françoise HAFFRAY - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

5 mars 2026

Et que la convocation avait été faite le

18 février 2026**25 février 2026****Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Emilie CORDIER donne pouvoir à Laurence FREMINET
- Denis ROULAND donne pouvoir à Gilles BRIAND
- Brieg PICAULT donne pouvoir à Hervé MORICE

Absents :

Didier NOUZILLEAU – Aurélie LE GUHENEK -Alain DESMARS

Cécile OLIVIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Le Conseil municipal est invité à voter, chapitre par chapitre, les crédits du Budget Primitif du Budget Principal de la Ville pour l'exercice 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 19 841 360,00 euros.

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	12 747 048,00	12 747 048,00
Investissement	7 094 312,00	7 094 312,00
TOTAUX	19 841 360,00	19 841 360,00

I – La section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à un montant de **12 747 048,00 €**.

Les principaux postes de dépenses sont les charges à caractère général et les charges de personnel et frais assimilés.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
Dépenses réelles	
Chapitre 011 : charges à caractère général	2 572 045,00
Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés	7 073 000,00
Chapitre 014 : atténuations de produits	395 000,00
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	700 000,00
Chapitre 66 : charges financières	207 830,00
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	30 000,00
TOTAL 1	10 977 875,00
Dépenses d'ordre	
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	789 673,00
Chapitre 042 : opération d'ordre de transferts entre sections	979 500,00
TOTAL 2	1 769 173,00
TOTAL DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1 + 2)	12 747 048,00

Les principaux postes de recettes sont les impôts et taxes (impôt direct locaux, attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) et les dotations, subventions et participations notamment la Dotation de solidarité rurale.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
Recettes réelles	
Chapitre 002 : résultat de fonctionnement reporté	486 543,40
Chapitre 013 : atténuation de charges	30 000,00
Chapitre 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses	491 860,00
Chapitre 73 : Impôts et taxes	3 008 520,00
Chapitre 731 : Fiscalité directe	7 117 970,00
Chapitre 74 : dotations, subventions et participations	1 048 300,00
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	309 500,00
Chapitre 76 : produits financiers	10,00
Chapitre 77 : produits exceptionnels	0,00
TOTAL 1	12 492 703,40
Recettes d'ordre	
Chapitre 040 : opération d'ordre de transferts entre sections	
Chapitre 042 : opération d'ordre de transferts entre sections	254 344,60
TOTAL 2	254 344,60
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1 + 2)	12 747 048,00

II – La section d'investissement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de **7 094 312,00 €**.

Les principaux postes de dépenses sont les immobilisations corporelles et les immobilisations en cours que l'on retrouve dans le Plan d'Investissement de la commune pour l'exercice 2026.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
<i>Dépenses réelles</i>	
Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves	5 100,00
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées	664 581,68
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	61 348,00
Chapitre 204 : subventions d'équipements versées	15 000,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	968 966,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	3 898 544,00
Chapitre 27 : autres immobilisations financières	428 832,00
TOTAL 1	6 042 371,68
<i>Dépenses d'ordre</i>	
Chapitre 040 : opération d'ordre de transferts entre sections	254 344,60
Chapitre 041 : opérations patrimoniales	10 000,00
TOTAL 2	264 344,60
RESTE A REALISER 2025 (3)	787 595,72
B - TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1 + 2 + 3)	7 094 312,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
<i>Recettes réelles</i>	
Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	161 774,63
Chapitre 10 : Excédent de fonctionnement- Affectation du résultat	1 200 000,00
Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves	715 000,00
Chapitre 13 : subventions d'investissement	755 654,00
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées (hors 165)	800 000,00
Chapitre 27 : autres immobilisations financières	51 000,32
Chapitre 024 : produits des cessions	195 552,00
TOTAL 1	3 878 980,95
<i>Recettes d'ordre</i>	
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	789 673,00
Chapitre 040 : opération d'ordre de transferts entre sections	979 500,00
Chapitre 041 : opérations patrimoniales	10 000,00
TOTAL 2	1 779 173,00
RESTE A REALISER 2023 (3)	1 436 158,05
B - TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1 + 2 + 3)	7 094 312,00

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Instruction budgétaire M57,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU la délibération DEL_20260211_01 du Conseil Municipal en date du 11 Février 2026 relative aux orientations budgétaires,

VU l'avis de la commission Finances en date du 16/02/2026,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif du Budget Principal de la Ville de Trignac pour l'exercice 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'adopter le Budget Primitif du Budget Principal de la Ville de TRIGNAC pour l'exercice 2026 qui qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 19 841 360,00 euros.

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	12 747 048,00	12 747 048,00
Investissement	7 094 312,00	7 094 312,00
TOTAUX	19 841 360,00	19 841 360,00

- **Article 2 :** D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	1

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :

